**Compte- rendu du CA du 6 novembre 2023**

Présents : Amal, Anne, Camille, Elise, Elisabeth, Fatiha, Jean-Luc, Loïc, Marie-Claude, Marie-Hélène, Marie-Odile, Monique, Patrick J., Pierre, Véronique.

Absents excusés : Georgina, Nicole, Patrick A.

1. **Informations**

**1.1 Loi Darmanin**

Deux initiatives à venir :

- Rencontres de la fraternité dimanche 12 novembre à Hérouville à l’initiative d’Arthur Delaporte, député PS. Elise va y intervenir.

- Soirée débat organisée mardi 14 novembre à Louvigny par le CLAM (collectif loupiacien d’aide aux migrants) avec la participation d’Elise et de l’ANVITA (association nationale des villes et territoires accueillants).

Bilan et suite de la manifestation du 4 novembre

Déception face au petit nombre de participants (environ 200 personnes).

Anne demande à l’intersyndicale le texte de sa prise de parole sur les travailleurs sans papiers pour la partager sur notre site.

Pour la suite, l’UCIJ (Uni.es contre l’immigration jetable, collectif rassemblant associations, syndicats, … contre le projet de loi) a prévu plusieurs actions dont une mobilisation nationale le 18 décembre, journée internationale des migrants.

A titre collectif ou individuel, on peut interpeller nos sénateurs et sénatrices sur le projet de loi Asile et immigration par la plateforme Voxpublic.

**1.2 Point sur la rentrée des ateliers de français**

Actuellement 175 inscrits.

Beaucoup de nouveaux bénévoles pour animer les ateliers : 18 profs + 4 en cours d’intégration

Liens avec la Cimade : formations communes, échanges de pratiques.

Projet de rouvrir des cours le samedi.

Le vidéo projecteur a été acheté.

Des nouveautés :

Préparation au DELF (diplôme d’études en langue française) en individuel ou petit groupe.

Création d’un groupe de nveau 1+, entre niveau 1 et 2.

Mise en place de profs remplaçants attitrés.

Matériel: pour la première fois au printemps dernier le fonds social a financé l’achat de cahiers et crayons. On réitère cette année. De plus on a commencé à solliciter des sponsors. La Maif vient de donner un plein carton de cahiers et stylos. Patrick va voir si quelque chose est possible du côté des papeteries Hamelin et les profs vont aussi se renseigner du côté de la cop 5%.

Suite à un contact avec le groupe LGBTQ, discussion sur le langage neutre, inclusif dans l’usage et l’apprentissage de la langue. Elise fait part de l’intérêt des formations proposées par le centre LGBTQ de Caen.

**1.3 Concert Asti-Cimade**

Intégré dans le festival Migrant’scène de la Cimade, vendredi soir 1er décembre à l’église St François à Hérouville avec la chorale des Divagabondes.

**1.4 Préparation d’une journée en avril- mai pour une aide à la déclaration de revenus**

Suite à l’expérience de l’an dernier, la personne du centre des impôts propose de revenir avec des collègues. On propose à La Cimade de se joindre à nous.

**1.5 Suite de la formation gouvernance**

Une réunion le 28 novembre avec 3 groupes de travail : statuts, livret d’accueil, projet associatif.

Une autre réunion le 15 décembre avec les animateurs de la formation de juin.

**1.6 Bilan de l’Astipéro**

Une soixantaine de personnes.

Retours positifs de participants et de l’intervenant.

On prévoit un Astipéro par trimestre en se rassemblant soit autour de la vie de l’association, soit autour d’un thème avec un invité.

1. **Réflexions et débats**

**2.1 Rencontre avec Monsieur Choppe à la DDETS**

 Mr Choppe a pris acte de la décision de l’Asti de ne pas retenir la proposition d’un emploi salarié pour la domiciliation.

Il a précisé que, si l’Asti change d’avis l’an prochain, il faudra demander à la DDETS un complément à la subvention actuelle pour le financer.

Cet emploi pourra être un CDI ou un CDD ou un temps partiel.

Nous avons reçu la subvention de fonctionnement pour les 3 prochaines années : 24000€. Ce montant

s’explique par le fait que l’Asti est le deuxième organisme domiciliaire du département, après Revivre.

**2.2 Rencontre avec Mr Le Gentil, directeur du CCAS de Caen**

Cette rencontre avait pour objectif d’éclaircir les pratiques du CCAS en matière de domiciliation. Le CCAS refuse régulièrement de domicilier des personnes étrangères et les envoie à l’Asti.

Monsieur Le Gentil nous a expliqué que la mention relevée sur leur site internet : *"Le CCAS offre la possibilité aux personnes qui n'ont pas de domicile stable et qui ne peuvent être domiciliées par l’une des associations agréées ci-dessous,( Asti, Arcal, Saas, Sajd) de disposer d'une adresse administrative, indispensable pour faire valoir leurs droits civils,* *civiques et sociaux …"* était liée au schéma départemental datant de 2019 où plusieurs acteurs, dont l'Asti, avaient souhaité obtenir l'agrément. D'où la logique pour le CCAS d'envoyer les publics particuliers vers ces associations où il y aurait une aide plus adaptée.

Monsieur Le Gentil reconnaît que grâce à ce schéma départemental, ils ont très peu de domiciliés, environ 200 familles, tandis que l’Asti domicilie 1300 personnes. Il se dit prêt à domicilier des personnes envoyées par l'Asti qui n'auraient pas besoin d'autres services de l'Asti, ou seraient intéressées par les horaires d'ouverture du CCAS par exemple (5 jours/7).

En décembre, une réunion de tous les organismes domiciliaires est prévue à la DDETS. Cela permettra de parler de ce schéma départemental, où nous n’avons pas trouvé la clause de subsidiarité invoquée par Mr Le Gentil.

**2.3 Recherche de subventions**

**C’est un travail important aujourd’hui assuré par Georgina. Camille propose d’aider Georgina dans le montage des dossiers.**

 **A-t-on besoin aujourd’hui de rechercher des subventions supplémentaires ? Nous sommes dans une gestion financière équilibrée.**

**La commission du fonds social, peu sollicitée depuis sa création, va élargir les critères d’attribution de ses aides.**

**On note la nécessité d’une réserve pour un possible déménagement à partir de mai 2025.**

**Le salaire d’Elise pourrait être revalorisé. Camille parle de la Fasti, affiliée à la convention collective ECLAT. Cela fournit un cadre de référence et une grille salariale. A voir prochainement.**

**Cela fait plusieurs raisons de ne pas suspendre la recherche de subventions.**

**2.4 Création d’une cagnotte d’aide aux exilés de Ouistreham**

**A Ouistreham, la situation est très difficile. 200 jeunes et des arrivées régulières.**

**Les besoins sont très importants.78 jeunes exilés ont déposé une demande d’asile.**

 **La Cimade demande de l’aide pour les accompagner dans leurs démarches.**

**La proposition de cagnotte émane de la coordination exilée et a été relayée par LFI.**

**Certains préfèrent donner à une association à la gestion plus lisible.**

**Vote à l’unanimité : l’Asti donne 1500€ au CAMO.**

**2.5 Changement de jour pour la permanence courrier**

**Les personnes domiciliées reçoivent le mardi soir un sms si elles ont du courrier.**

**Doit-on rouvrir le mercredi matin ? A la place du jeudi matin ? Ou bien les 2 matins ? Ce serait un service utile. Mais la difficulté à changer les habitudes et à avoir suffisamment de bénévoles pour toutes les permanences de la semaine amènent à décider qu’on reste sur l’organisation actuelle.**

1. **Questions diverses**

 **Lettre d’interpellation d’E Borne, initiée par SOS Racisme sur 2 points de la loi Darmanin :**

* **La remise en cause** du droit du sol pour les enfants nés en France de parents étrangers.
* L’empêchement d’accéder à la nationalité pour un jeune né en France s’il a été condamné à une peine de 6 mois ou plus, sans sursis.

L’Asti n’a pu co-signer, ne l’ayant pas reçu à temps. On va la diffuser.

**Changement de messagerie**

Le service de Gandi, l'hébergeur web de nos boîtes mail, va devenir payant.

171 € /an pour nos 3 boîtes : contact, juriste, trésorerie.

Il faut décider avant fin novembre si on transfère vers une autre messagerie moins onéreuse, telle que Mailo qui propose un service à 24 €/an et nous permet de garder les adresses actuelles.

**Changement de salle d’attente**

Proposition de faire une salle d’attente dans la pièce attenante au bureau accueil.

C’est un espace plus favorable aux échanges que la salle actuelle toute en longueur.

A voir si on peut concrétiser ce projet au moment où des associations vont quitter notre étage pour s’installer au second.

**Suivi de la loi Darmanin**

Pour éviter une surcharge de messages, on trouvera les informations sur le site de l’Asti.

Prochain CA lundi 4 décembre